

*Formation—Loi*

ne sais pas ce que les défenseurs des droits de la femme en pensent, mais je n'ai jamais cru que ma femme devait payer mes études. J'ignore ce que les autres députés pensent de l'obligation qu'aurait leur conjoint de contribuer à payer leurs études, mais c'est un fait qu'en vertu des règles qui régissent les programmes d'aide aux étudiants, une femme canadienne est tenue de payer les études de son mari. Qui a établi cette règle? Se fonde-t-elle sur un principe moral, chrétien ou autre? A mon avis, c'est tout simplement une idée qu'un bureaucrate a eue et qu'il a couchée sur le papier. C'est ainsi que l'étudiant qui cherche à sortir du chômage en se servant de son temps libre pour se perfectionner en période de forte récession voit cette règle entraver son action. Il ferait aussi bien de continuer à toucher l'assurance-chômage et à se contenter de n'importe quel emploi. Il est empêché de régler son problème une fois pour toutes par une règle bureaucratique que personne n'a jamais songé à appliquer à son cas.

Voilà le danger que présente tout bill de portée trop générale. Nous ignorons comment il va s'appliquer aux différents cas. Voilà le danger que présente un bill qui définit le terme «professionnel» sans savoir comment il s'appliquera aux différents cas.

Quand nous voyons le gouvernement présenter des bills comme celui-ci qui définit la formation professionnelle et précise l'objet du bill d'une façon aussi générale, quitte ensuite à édicter le règlement d'application, je dis que nous lui faisons beaucoup confiance. Il faut pouvoir faire confiance au gouvernement quand il présente une mesure législative comme celle-ci. Mais, je le demande aux députés, comment peuvent-ils avoir confiance dans les projets de loi du gouvernement actuel en cette période de notre histoire? Comment pouvons-nous faire confiance à un gouvernement qui, après avoir présenté un projet constitutionnel rejeté par les provinces, a agi unilatéralement pour forcer les Canadiens à accepter ce projet sans le consentement ni l'accord des gouvernements provinciaux dûment élus? Comment serait-ce possible? Comment peut-on faire confiance à un gouvernement qui, après avoir promis de conserver l'énergie à bas prix, en augmente les prix de façon spectaculaire au delà de ce que tout le monde considérerait comme juste et acceptable?

Quand on nous demande d'étudier un projet de loi qui ne précise pas son contenu et dont les dispositions sont si générales, on nous demande de faire confiance au gouvernement. Je crois que personne de ce côté-ci de la Chambre et même personne au Canada n'a quelque raison de faire confiance au gouvernement à l'égard du bill à l'étude ou de n'importe quel autre projet de loi. Voilà pourquoi nous intervenons à la Chambre pour adresser ce message aux Canadiens. Voilà pourquoi nous intervenons pour dire que, même si nous appuyons le principe d'un programme national de formation professionnelle, nous tenons en même temps à prévenir les Canadiens qu'il se peut que ce programme ne constitue pas la bonne solution. Ce n'est peut-être qu'une autre mystification de la part du gouvernement. Il n'existe peut-être pas de fonds disponibles pour financer les programmes qui permettraient de régler les problèmes.

Ce dont nous avons besoin au Canada, c'est de déployer des efforts tangibles dans le but précis de créer des emplois. Le seul moyen d'y réussir dans des régions comme celle de l'Atlantique consiste à mettre en œuvre des projets et à ranimer la confiance du secteur privé en l'économie régionale, de

façon à permettre aux entreprises locales d'obtenir des résultats à la mesure de leurs moyens.

Je voudrais aborder maintenant d'autres problèmes qui affligent la région de l'Atlantique et dont la solution réside dans les programmes de formation professionnelle et dans d'autres programmes de création d'emplois et de formation. Il est évident, d'après le document constitutionnel dont j'ai parlé, que le gouvernement voudrait déclarer la guerre aux disparités régionales. Les porte-parole du gouvernement ont déclaré dans ce document que le gouvernement du Canada comptait s'employer, au moyen de mesures législatives, à faire appliquer un programme de péréquation qui supprimera le déphasage régional.

Je mets au défi n'importe quel ministériel d'énumérer aux Canadiens, devant la Chambre, les mesures concrètes que le gouvernement a prises depuis l'adoption de la loi constitutionnelle en décembre 1981, et depuis son entrée en vigueur le 17 avril 1982. Qu'a fait le gouvernement pour supprimer les disparités régionales? Je demande à ses députés de nous citer une seule mesure qu'il a présentée pour supprimer les disparités régionales comme nous le promettait la constitution.

Le bill C-115 témoigne une fois de plus de son inaction. Rien n'indique qu'il attribuera des fonds aux régions qui en ont le plus besoin, surtout celles des Maritimes où le taux de chômage est le plus élevé. C'est une région où les étudiants qui sortent des écoles secondaires, des universités et des autres établissements d'enseignement professionnel ou général ne peuvent trouver aucun emploi. Le chômage n'a jamais sévi aussi gravement chez les étudiants. Ceux qui doivent travailler pendant l'été afin de réunir l'argent nécessaire pour poursuivre leurs études ne trouvent pas d'emploi. Que va faire le gouvernement? Voilà la question qu'il faut se poser devant une mesure qui prétend régler certains problèmes de chômage ou de formation.

Je le répète, on nous demande de faire confiance au moment même où le ministre de l'Emploi et de l'Immigration prie la Chambre d'approuver une mesure qui grâce à des programmes de formation professionnelle doit aider les chômeurs et ceux qui cherchent du travail. Or, nous ne devons pas oublier que le secrétaire d'État (M. Regan) et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont largement amputé les sommes octroyées aux provinces pour l'enseignement postsecondaire. Ce sont des sommes importantes que les provinces comme la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas les moyens de donner et qu'elles doivent obtenir des autorités fédérales. Il ne reste alors qu'une seule solution: couper les programmes ou augmenter les impôts. C'est bien ce que fait le gouvernement, au grand détriment de la population des provinces Maritimes et des autres régions de l'Atlantique. Le gouvernement fédéral réduit constamment les crédits qui pourraient aider ces citoyens dans le domaine de l'éducation. La situation de ces Canadiens est pire en 1982, en ce mois de juin, qu'elle ne l'était il y a un an ou deux. Par ailleurs, le gouvernement du Canada compte, au moyen de la constitution, déclarer la guerre aux disparités régionales. Que devons-nous penser, monsieur l'Orateur, d'un gouvernement qui, d'une part, prétend rechercher l'égalité et combattre les disparités régionales,